



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS

Vannes, le 15 janvier 2024

DIRECTION D'APPUI AUX POLITIQUES DES SOLIDARITÉS

Madame, Monsieur le Maire,

Dossier suivi par :
Elodie PEDRON – tél. 02 97 54 57 70
elodie.pedron@morbihan.fr

Objet : appel à participation financière – année 2024

Madame, Monsieur le Maire,

L'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précise que les organismes intervenant dans le cadre du logement peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.

A cet effet, il est prévu de maintenir, en 2024, la possibilité d'un financement, égal à **0,10 €** par habitant (sur la base du recensement en vigueur au 01/01/2024) pour les communes et les structures de coopération intercommunale du département. Cette contribution, distincte de celle relevant des impayés d'eau et d'énergie, sera affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement.

Je vous précise à ce titre que la représentation des communes au sein des instances consultatives du fonds de solidarité pour le logement est assurée par l'association des maires du Morbihan.

Le département assure directement l'encaissement de la participation des communes. Par conséquent, si vous souhaitez adhérer au financement du FSL, je vous remercie de bien vouloir procéder au versement de votre participation sur le compte du Conseil Départemental du Morbihan (n° SIRET 22560001400016) ouvert au nom du service de gestion comptable de Vannes dont les coordonnées bancaires sont inscrites au verso de ce courrier.

Vous trouverez, joint au présent courrier, un tableau indiquant le montant de votre contribution pour l'année 2024.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Pour le président du conseil départemental
et par délégation*

Le directeur d'appui aux politiques des solidarités

Emmanuel MARTIN

MAIRE	COURRIER ARRIVÉ le 17 JAN. 2024 N° MAIRIE D'ARRADON	DGS
LB		DGA
PMe		DST
SC		JUR
PG		AD
ET		AG
GL		VDQ
MMD		FVA
SL		FIN
MED		COM
LUC	ECO. T	
CCAS	PM	

Monsieur Pascal BARRET
Maire
Mairie
2 place de l'Eglise BP 11
56610 Arradon

ANNEE 2024

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS (source INSEE au 01/01/2024)	CONTRIBUTION AU FSL
Arradon	5839	583,90 €

BANQUE DE FRANCE Relevé d'identité bancaire			
TITULAIRE	SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VANNES 3 allée du Général de Troadec 56020 VANNES		
DOMICILIATION	BANQUE DE FRANCE		
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00859	E5600000000	59
Identification internationale			
IBAN	FR74 3000 1008 59E5 6000 0000 059		
IDENTIFIANT SWIFT DE LA BDF (BIC)	BDFEFRPPCCT		

N° SIRET DU DEPARTEMENT : 22560001400016